

Le 22 décembre 2008, s'est tenue dans la salle des actes de la Mairie d'Abong-Mbang la commission départementale de classement de la Forêt Communale de Lomie sous la présidence de Monsieur NKAM MBOMBE Eric, Premier Adjoint Préfectoral, en l'absence de Monsieur le Préfet empêché.

Présents par ses mandats les membres suivants

- Le Délégué Départemental MINPLA
- Le Délégué Départemental MINJAF
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINEPLADAT
- Le Délégué Départemental MINEP
- Le Délégué Départemental MINES
- Les Délégués de Haut-Nyong
- Le Maire de la Commune de Lomie
- Les Chefs Traditionnels de la Région de l'Est, du Nord et du Centre

Les personnalités suivantes ont été invitées

- Le Sous-préfet de Lomie
- Le Commandant spécial d'Abong-Mbang
- Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie d'Abong-Mbang
- Le Commandant Sécurité Publique Abong-Mbang
- Le Chef de Poste Forestier de Lomie
- Les Commandants de Brigade Gendarmerie de Lomie et Zoulabiz
- Les Religieux
- Les représentants des OPCS
- Les autres invités

**PROCES VERBAL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
DEPARTEMENTALE DE CLASSEMENT DE LA FORET  
COMMUNALE DE LOMIE**

*Abong-Mbang le 22 Décembre 2008*

Après le Préfet, Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong a pris la parole pour rappeler le cadre dans lequel la commission départementale de classement se réunit. Il a ensuite rapporté les dispositions du plan de zonage du Cameroun relatif au statut réservé au statut forestier pour les zones classées comme Forêt Communale de la Commune de Lomie.

Il a également évoqué les étapes déjà parcourues dans le processus de classement de la Forêt Communale de Lomie. Une note technique a été déposée à l'émission d'un avis au classement et des réunions de concertation ont eu lieu le 11 mai 2008 ; des réunions de concertation ont été organisées avec les chefs de cantons et dites locales, ont été organisées. La consultation des habitants de la commune de Lomie a été menée dans deux villages de la commune de Lomie. Des données ont été recueillies et analysées par le

L'an deux mil huit et le 22 décembre, s'est réunie dans la salle des actes de la Mairie d'Abong-Mbang la commission départementale de classement de la Forêt Communale de Lomié sous la présidence de Monsieur NKAM MBOUE Eric, Premier Adjoint Préfectoral, en lieu et place de Monsieur le Préfet empêché.

Prenaient part aux travaux les membres suivants :

- Le Délégué Départemental MINEPIA
- Le Délégué Départemental MINDAF
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINEPLADAT
- Le Délégué Départemental MINEP
- Le Délégué Départemental MINES
- Les Députés du Haut-Nyong
- Le Maire de la Commune de Lomié
- Les Chefs Traditionnels de 2<sup>e</sup> degré des Cantons : Nzimé de l'Est, du Nord et du Centre

Les personnalités suivantes étaient également invitées

- Le Sous- préfet de Lomié
- Le Commissaire spécial d'Abong-Mbang
- Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie d'Abong-Mbang
- Le Commissaire Sécurité Publique Abong-Mbang
- Le Chef de Poste Forestier de Lomié
- Les Commandants de Brigade Gendarmerie de Lomié et Zoulabot I
- Les religieux
- Les représentants des ONG
- Les élites locales

La séance est ouverte à 15 heures 30 minutes par l'exécution du refrain de l'hymne national.

Le Préfet dans son mot introductif a tenu tout d'abord à remercier toutes les autorités présentes ainsi que l'élite administrative et politique de Lomié venue nombreuse pour participer aux travaux. Il a ensuite défini les objectifs de la réunion : l'examen des différentes réserves et réclamations émises par les populations et la proposition de solutions en vue du classement de la Forêt Communale de Lomié.

Après le Préfet, Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong a pris la parole pour préciser le cadre dans lequel la commission départementale de classement se réunit. Il a ensuite rappelé les dispositions du plan de zonage du Cameroun méridional qui avait réservé un massif forestier pouvant être attribué comme Forêt Communale à la Commune de Lomié.

Il a également rappelé les étapes déjà parcourues dans le processus de classement de la Forêt Communale de Lomié : une note technique ayant abouti à l'émission d'un avis au public par le Ministère de l'Environnement et des Forêts le 13 mai 2002 ; des réunions d'information et de sensibilisation des autorités administratives et élites locales, ont été organisées, la sensibilisation des riverains du massif forestier à classer a été menée dans deux réunions tenues à Ngola et Eschiambor. Des requêtes ont été recueillies et analysées par la sous-commission.



Il a ensuite présenté la méthodologie à appliquer tout au long des travaux à savoir : la présentation des différentes requêtes par village et une analyse de chaque requête.

La synthèse de l'analyse de ces requêtes les classe en deux catégories :

- La première catégorie regroupe les requêtes ayant trait à l'augmentation de l'espace agroforestier ;
- La deuxième catégorie concerne la présence des plantations cacaoyères et des champs de cultures vivrières à l'intérieur de la Forêt Communale.

Dans l'ensemble les différentes requêtes ont été regroupées suivant quatre thématiques :

- La présence des cultures vivrières ;
- La présence des cultures de rentes ;
- Les chevauchements avec les forêts communautaires ;
- Les limites trop proches des villages.

Le Préfet a approuvé la méthodologie de travail proposée par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune. Il a également précisé que toutes les requêtes et les avis y afférents seront acheminés au premier ministre sur procès verbal.

Il déclare également que pour le problème des limites, s'il y a lieu de les reculer, on le fera, mais ceci diminuera les superficies et par conséquent les revenus de la Commune. Il a donc demandé à l'assistance d'éviter les reculs fantaisistes car il ne sert à rien de le faire aujourd'hui si ces espaces ne peuvent pas être utilisés d'ici trente ans.

Après cette intervention, la commission est passée à l'examen proprement dit des requêtes.

Nombre de requêtes introduites : 10  
Présence de cultures vivrières : 2  
Présence de cultures de rentes : 5  
Limites proches des villages : 2  
Chevauchements avec forêt communautaires 1  
Autres

**1<sup>ère</sup> catégorie :** Requêtes relatives au chevauchement avec la forêt communautaire du Bosquet et la proximité de la limite avec le village Doumzok.

**Recommandations de la commission.**

Après discussions et débats la commission a procédé au recul des limites proches du village Doumzok. Ce qui a conduit à la réduction de la superficie de la Forêt Communale de 500 ha environs. (Carte actualisée jointe)

S'agissant de la requête du village Bosquet, la commission a appliqué la loi en relevant que, le domaine permanent prime sur le domaine non permanent.

**2<sup>ème</sup> catégorie :** Requêtes relatives à la présence des plantations et des champs de cultures vivrières dans la Forêt Communale :

**Recommandations de la commission**

La commission a arrêté que les plantations de cacao feront l'objet des enclaves et que les champs de cultures vivrières ne peuvent plus faire l'objet d'extension, mais d'exploitation à l'état jusqu'à épuisement des productions actuelles.



Le Préfet a de nouveau pris la parole pour clôturer la séance. Il a tenu à exprimer sa satisfaction pour le bon déroulement des travaux. Les différentes réactions et interventions témoignent de l'intérêt que les populations riveraines et la Commune portent sur le projet de classement de la Forêt Communale de Lomié. Il a également remercié les efforts et actions menés par les pouvoirs publics pour garantir des meilleures conditions de vie aux populations riveraines des massifs forestiers, luttant ainsi contre la pauvreté.

La séance a pris fin vers 17 heures 30 mn par un cocktail offert par la Commune de Lomié.

Vous trouverez ci-joint la liste des participants.

Fait à Abong-Mbang le 22 décembre 2008

Le Délégué Départemental Forêts et Faune du Haut-Nyong

Rapporteur

Le Préfet du Département du Haut-Nyong,

Président de séance

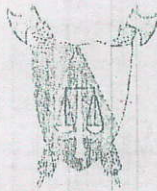
Antoine Thierry ONTCHAMBELE  
Ingénieur des Eaux et Forêts

Pour le Préfet et  
Par Délégation  
Adjointe

M. M. Eric Davy  
ADMINISTRATEUR CIVIL

PROCES VERBAUX DES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
DEPARTEMENTALE DE CLASSEMENT DE LA FORET  
COMMUNALE DE LOMIE  
Abong-Mbang le 22 Décembre 2008





FEUILLE DE PRESENCE A LA REUNION DE CLASSEMENT  
 LA FORET COMMUNALE DE LOMI TIENUE LE 22 SEPTEMBRE 2009  
 A ABONG-MBANG

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	EMARGEMENTS
1.	NRAM MBONGUE Eric	Adm. Préfectoral	[Signature]
2.	MASSÉ Beudonne	AA Comie'	[Signature]
3.	Lisson sybil jeb	co compagnon	[Signature]
4.	BELIBI Joseph	Com/Secu. ABONG	[Signature]
5.	BEH Rémy	Comspécial HN	[Signature]
6.	ALAMA MBONG Celestin	Maire de LOMI	[Signature]
7.	ONTCHA MPÉUE Thi	DDI MINFOE	[Signature]
8.	PEVIA MEYONG J	DDI FOF / HN	[Signature]
9.	Hon. MEVAH Hemi	Député Suppléant (TALATA)	[Signature]
10.	SAME Caspard	DDI MESSAG (Houlou)	[Signature]
11.	Hon. OYAH Charmant	Député suppl. HN	[Signature]
12.	MANANGA BIRPOUT E.L	chef PCFC Comie'	[Signature]
13.	ONDOLA ADOLPHE S.	CTFC / EST	[Signature]
14.	AFANE BIDJA	DDI MINER HN-N	[Signature]
15.	ZAMANE EXONG Jony	PRATER / HN	[Signature]
16.	NDOULO Gabriel	DDI PIA HN	[Signature]
17.	HOPEHO Gilbert	chef 3 <sup>e</sup> de cre	[Signature]
18.	MARIA 2 JEAN P	chef de CRANTON	[Signature]
19.	MPIENEN ACHILLE	CHEF DE CANION	[Signature]
20.	SADJAP ERNEST	Counciller Municipal	[Signature]
21.	BOBO MBONER	CB Comie'	[Signature]
22.	BEKALO ZE Paulin	CP ZOULEBOI I	[Signature]
23.	AKWELOUH CHARLY	CONSEILLER M.	[Signature]
24.	NDOUHO HEBI Adolphe	chef de cre	[Signature]
25.	ELIAS DIDH	Rep. CFC	[Signature]
26.	TAKO Rodrigue	MI FOF. Atsq. Mbq.	[Signature]
27.			
28.			
29.			
30.			
31.			
32.			
33.			
34.			
35.			

COPIE CERTIFIEE  
 CONFORME



Pour le Préfet et  
 Par délégalion  
 Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
 2009  
 NRAM MBONGUE Eric Dany  
 ADMINISTRATEUR CIVIL

[Signature]  
 LE CHEF DE PROTOCOLE